

Colloque à l'Assemblée Nationale

Les Animaux à la Montagne

MIEUX CONNAÎTRE
POUR MIEUX PROTÉGER

14 MAI
2025

ILLUSTRATION © ZOE HARLEY

ASSOCIATION
JUSTICE
ANIMAUX
SAVOIE



Les Animaux à la Montagne

Mieux connaître pour mieux protéger

14:00 PROPOS INTRODUCTIF

14:20 Menacée mais chassée : l'exemple du cadre juridique applicable à la marmotte Alpine

avec **Coline Robert, avocate spécialisée en droit de l'environnement, Géo avocats.**

Le droit applicable aux animaux sauvages en montagne dépend de leur statut, à savoir principalement gibier ou espèce protégée. À côté de ces classifications juridiques, leur statut de conservation, établi par des données scientifiques, est susceptible d'influer sur les décisions administratives prises à leur égard. À défaut, la saisine du juge est une faculté mobilisée par les associations de protection de l'environnement. Elle implique toutefois de dépasser certains obstacles. L'exemple de la marmotte alpine, menacée par la perte de son habitat mais dont le statut juridique permet la chasse, illustre les difficultés d'appréhension par le droit des menaces auxquelles sont exposées certaines espèces autrefois largement répandues.

15:20 Chasse en Réserve Naturelle, retour sur le conflit d'usage des Hauts de Chartreuse

avec **Pierre-Antoine Rigout, Membre du collectif Chartreuse**

En France, la chasse est autorisée dans la plupart des réserves naturelles, ce qui peut parfois provoquer des conflits d'usage. En août 2023, un propriétaire terrien a décidé d'interdire l'accès à 800 ha d'espaces naturels situés dans la Réserve Nationale des Hauts de Chartreuse. Au motif d'une surfréquentation et de la protection, les randonneurs n'ont plus le droit d'arpenter 20% du massif, qui est réservé dorénavant à l'usage exclusif d'un gestionnaire privé qui organise des chasses aux trophées, principalement mouflons et chamois.

15H50-16H10 : PAUSE

16:40 Les batailles de vaches d'Hérens, une nouvelle mode aux airs de tradition

avec **Pauline di Nicolantonio, Présidente de l'Association Justice Animaux Savoie (AJAS)**

14:50 Prédation lupine sur bovin: contexte et perspectives

avec **Jean-Marc Landry, biologiste**

Les connaissances sur *Canis lupus* en France ont été essentiellement acquises dans les Alpes, tant au niveau de l'éco-éthologie que de la protection des troupeaux. Or aujourd'hui, sa présence touche également des zones de plaine et de moyennes montagnes dans des contextes d'élevage différents et plus diversifiés. En conséquence, les outils de protection des troupeaux éprouvés depuis le retour du loup ne sont généralement pas adaptés à ces nouveaux environnements. Il devient donc urgent de faire évoluer les outils de protection afin d'être en mesure d'accompagner les éleveurs confrontés de près ou de loin à la prédation si l'on souhaite également une coexistence entre grands prédateurs et activités d'élevage sur ces nouveaux territoires.

16:10 Introduction de poissons dans les lacs de montagne : quelles conséquences environnementales ?

avec **Florent Arthaud, Chercheur Office Française de la Biodiversité et Université Savoie Mont Blanc**

Les lacs de montagne, en raison de barrières physiques limitant leur colonisation, sont naturellement dépourvus de poissons. Après un rappel de l'histoire de l'introduction de ces derniers, leurs impacts environnementaux sur les écosystèmes lacustres d'altitude seront présentés. Ces effets, liés à la prédation et aux interactions en cascade (compétition, facilitation), peuvent modifier la biodiversité et affecter le fonctionnement de ces écosystèmes. La pratique de l'alevinage peut également conduire à l'introduction d'autres organismes, dont des pathogènes affectant les espèces natives des lacs d'altitude. Enfin, des études de cas illustreront les réponses écologiques observées à court et moyen terme lors d'opérations de retrait des poissons.

Les combats de vaches d'Hérens, aussi appelés "batailles de Reines" consistent à faire s'opposer, dans une arène, des veaux ou des vaches de la race suisse d'Hérens. La plupart sont gestantes au moment des combats, la finalité de l'élevage de cette race étant la production laitière. C'est en 1922 que s'est tenu le premier combat de vaches d'Hérens à Montana en Suisse. Une activité importée dans les années 90 dans les Alpes françaises et qui tend à se développer sous couvert de préservation de la race et de tradition. Dans cette intervention nous reviendrons sur la réalité de ces combats aujourd'hui en France.

17H10 : CLÔTURE DU COLLOQUE

Abonnez-vous à la newsletter sur www.aja-savoie.fr / contact : ajasavoie@gmail.com

